



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PACTE EN FAVEUR DES ARTISTES ET DE LA CULTURE ULTRAMARINE

3 mars 2022

L'intention

Fortes de leur créativité, de leur diversité, et de la richesse de leur esthétique, les scènes artistiques ultramarines sont encore trop souvent méconnues des professionnels et des publics en Hexagone.

Bien que faisant pleinement partie du paysage culturel français, les artistes et les créations des Outre-mer demandent une attention particulière et une valorisation plus forte pour donner à voir et à comprendre toutes leurs singularités.

L'insularité, l'éloignement, l'étrécissement des bassins de population et le manque de débouchés et de structures d'accueil pour les artistes et leurs publics constituent des freins. Des freins pour les artistes qui souhaitent créer et diffuser leurs œuvres dans l'Hexagone et hors de France. Des freins pour structurer des réseaux professionnels nécessaires à leurs parcours d'artistes, pour rencontrer et confronter leurs pratiques avec des artistes de l'Hexagone, pour faire circuler leurs idées et leurs œuvres.

Ainsi, alors même qu'elles font parties de l'identité culturelle française et participent de son enrichissement, les expressions artistiques et culturelles ultramarines demeurent trop souvent confinées dans leur territoire, trop méconnues dans l'Hexagone.

Convaincus que les cultures ultramarines sont une autre manière d'appréhender les Outre-mer et d'en faire découvrir les singularités au public, l'État et plusieurs directrices et directeurs de lieux ou de réseaux culturels emblématiques entendent affirmer leur attachement à toutes les cultures françaises et en assurer la visibilité.

Tel est l'objet de ce pacte qui vise à accroître la visibilité des artistes et des cultures ultramarines.

Ce pacte, qui sera enrichi tout au long de l'année 2022, a pour objectifs de construire un réseau de structures de diffusion, de ressources et de formation partenaires dans l'Hexagone, de faciliter la mobilité des artistes et la circulation des œuvres et d'encourager les échanges entre artistes d'horizons différents. Il renforce la dynamique déjà mise en œuvre par les acteurs du secteur de la culture et l'ensemble des partenaires publics présents au niveau local ou national et ouvre la voie à de nouvelles collaborations avec des acteurs engagés autour de cette démarche.

Les engagements

Les signataires de ce pacte, qui sera enrichi par les conclusions à venir de groupes de travail, s'engagent à promouvoir sur le territoire hexagonal ou ultramarin un programme d'actions artistiques et culturelles visant à favoriser la diversité des contributions des cultures et des artistes ultramarins à la vie artistique et culturelle du territoire français. Ils s'engagent également à faciliter les déplacements des créateurs et des œuvres des Outre-mer pour en améliorer la visibilité et la connaissance et ainsi, créer une véritable continuité territoriale artistique en France.

Engagement 1 : le ministère des Outre-mer et le ministère de la Culture s'engagent à financer chaque année au moins 20 résidences d'artistes ultramarins dans l'Hexagone et en Outre-mer.

Le ministère des Outre-mer développe ses partenariats avec la Cité Internationale des Arts de Paris, les Ateliers Médicis, le Service Militaire Adapté, le conservatoire du littoral et finance des résidences d'artiste à hauteur de 150000 €/an.

En tant que pôles de référence pour la francophonie, la Cité internationale des arts de Paris, la Chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon et les Francophonies - Des écritures à la scène s'associent pour développer des résidences croisées d'artistes ultramarins, afin de favoriser la mobilité des artistes sur le territoire et encourager la continuité des parcours artistiques.

Engagement 2 : le ministère des Outre-mer et le ministère de la Culture s'engagent à soutenir la formation des étudiants et jeunes artistes ultramarins, en proposant, si nécessaire des adaptations ou dispositifs spécifiques répondant aux spécificités des territoires d'Outre-mer.

Le ministère des Outre-mer s'engage à soutenir, notamment en partenariat avec l'Académie de l'Union de Limoges, 20 étudiants ou artistes ultramarins en devenir pour mieux les préparer aux concours des écoles supérieures d'art dramatique de métropole, des grandes écoles francophones. Dans le domaine cinématographique, il soutient le développement de formation, en partenariat avec le Groupement de Recherche et d'Essais Cinématographiques (GREC).

Le ministère de la Culture s'engage à soutenir d'une part, grâce à l'action du Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris, des stages de danse pour de jeunes élèves danseurs à la Martinique et en Guadeloupe afin de favoriser leur accès au Conservatoire Supérieur de Paris et à long terme leur insertion professionnelle. L'extension du dispositif aux autres territoires ultra-marins sera recherchée après cette première expérimentation.

Le ministère de la Culture s'engage d'autre part, par l'intermédiaire du Centre national des arts du cirque, à développer au sein de cet établissement des formations artistiques, techniques, pédagogiques et de conseil dans le champ du cirque à destination des artistes et professionnels des Outre-mer.

Engagement 3 : le ministère des Outre-mer s'engage à participer au financement de 1000 voyages aller/retour d'artistes ultramarins et d'associations culturelles ultramarines chaque année vers l'Hexagone pour faciliter les rencontres.

À cet effet, le fonds d'échanges artistique et culturel (FEAC), financé à parité avec le ministère de la Culture, et le fonds de continuité territoriale en faveur des acteurs culturels mis en œuvre par LADOM seront mobilisés.

Engagement 4 : le ministère des Outre-mer et le ministère de la Culture s'engagent à soutenir les moyens de la création et de la diffusion portés par des structures culturelles ultramarines ou par des structures hexagonales valorisant les cultures des Outre-mer.

Participeront à porter cette ambition, le Théâtre des Outre-mer en Avignon (TOMA) qui créera 10 podcasts originaux (10 x 45') sur les compagnies et artistes accueillis au TOMA et mettra à disposition gratuite pendant le Festival 2022 de captations de spectacles filmés à La Chapelle du Verbe Incarné lors des précédentes éditions (en partenariat avec Axe sud Production), l'Office national de diffusion artistique (ONDA), l'Établissement public du Parc et de la Grande Halle de La Villette (EPPGHV) au titre de la collection « Caraïbes » du musée numérique des Micro-Folies et de l'installation de Micro-Folies sur les territoires ultramarins.

En outre dans le cadre du Plan de Relance, le ministère de la Culture à travers l'appel à manifestation d'intérêt « Mondes nouveaux » s'engage à soutenir la création artistique ultramarine et à favoriser les Outre-mer comme espaces de diffusion artistique. 32 productions ou manifestations artistiques auront lieu en Outre-mer (8 à la Guadeloupe, 8 en Guyane, 9 à la Martinique, 1 en Nouvelle-Calédonie, et 6 à la Réunion). Parfois menés en relation directe avec le Conservatoire du Littoral, tous les projets recevront un accompagnement spécifique, que ce soit grâce aux relais des acteurs situés sur les territoires concernés ou au soutien par une agence de production.

Engagement 5 : le ministère des Outre-mer s'engage à contribuer à hauteur de 300 000,00 euros chaque année à la création de 40 documentaires, films de fiction ou séries destinés aux chaînes de télévision et aux plateformes numériques.

Engagement 6 : le ministère des Outre-mer s'engage à organiser, chaque année, un temps fort consacré au spectacle vivant ultramarin (musique, théâtre, danse, arts du cirque, jeune public,...) avec des théâtres partenaires et aux arts visuels (dont photographie et métiers d'art) avec des centres d'art et musées parisiens et dans les grandes villes de l'Hexagone.

Cet événement se déroulera dans le cadre de la Semaine culturelle des Outre-mer. Il aura pour but de faire découvrir aux professionnels, aux médias et aux habitants des territoires les créations et le patrimoine culturel immatériel des Outre-mer dans ses déclinaisons contemporaines. Le ministère de la Culture s'engage à mobiliser ses réseaux d'acteurs dans ce cadre.

Engagement 7 : L'amélioration des conditions d'accès au dispositif « 1 % artistique »

L'État, qui veille au respect du principe d'égalité entre les candidats à la commande publique, s'engage à mener une réflexion pour que les conditions formelles retenues par le comité artistique et par l'appel à candidature dans la procédure du 1 % artistique liée aux constructions de l'État n'établissent pas de discrimination de fait entre les artistes, notamment entre ultramarins et hexagonaux.

Engagement 8 : le ministère de la Culture, par l'intermédiaire du Centre national de la musique et en concertation avec les DAC de Guadeloupe, Martinique, Guyane, Mayotte et La Réunion, s'engage à mettre en œuvre un plan musique de 1 M€ en faveur des territoires ultramarins.

Né des travaux d'un comité réunissant à l'initiative du CNM, une cinquantaine de professionnels (artistes, producteurs, responsables de salles, collectivités territoriales, fédérations et réseaux nationaux), ce fonds de soutien permettra de déployer trois types de dispositifs: un dispositif de soutien spécifique aux festivals ultramarins, un dispositif favorisant la diffusion alternative, un dispositif de soutien à la présence digitale des artistes.

Il s'accompagnera de temps d'information et de sensibilisation organisés par le CNM. Des formations pourront être proposées pour répondre aux besoins spécifiques des acteurs culturels ultramarins.

Engagement 9 : l'audiovisuel public et privé s'engage à amplifier l'exposition des artistes ultramarins au sein de leurs programmes

Le ministère des Outre-mer et le ministère de la Culture sont co-signataires avec les médias de l'audiovisuel public d'un pacte de visibilité qui vise notamment à valoriser dans leur programmation la scène artistique ultra-marine. Le Groupe Canal + s'engage de son côté dans la même voie.

Engagement 10 : Dans le cadre du projet-pilote européen Archipel. eu, l'Institut français s'engage à accompagner et à soutenir financièrement au minimum une cinquantaine de projets culturels émanant de Régions ultrapériphériques et des Pays et territoires d'Outre-mer

Cofinancé par la Commission européenne, Archipel. eu vise à valoriser et à promouvoir les cultures « ultramarines » européennes.

L'année 2022 sera marquée par l'octroi de financements répartis comme suit:

- 270000 € dédiés au Fonds pour la sauvegarde et la promotion du Patrimoine culturel immatériel des RUP et PTOM
- 150 000 € dédiés à l'accompagnement des projets composant le catalogue de La Collection Archipel. eu
- 100 000 € dédiés au Fonds de mobilité Archipel. eu
- 150 000 € dédiés au Fonds de Mise en réseaux et de coopération culturelle Archipel. eu

Plusieurs actions de visibilité permettront de valoriser les projets et les bénéficiaires en Hexagone, dans les Outre-mer et au niveau international.

Engagement 11 : les ministères de la Culture et des Outre-mer s'engagent à mettre en place des groupes de travail associant les professionnels de la culture, leurs organisations professionnelles (dont les principales associations de labels), les collectivités territoriales et les services de l'État pour définir, avant la fin 2022, des actions destinées à structurer les filières artistiques des Outre-mer

À compter de la signature de ce pacte, les deux ministères s'engagent à approfondir les mesures affichées dans le présent document en constituant un comité de pilotage qui associera l'État et les acteurs signataires de ce pacte ou qui souhaitent le rejoindre. Plusieurs acteurs de premier plan, dont la liste figure en annexe, ont confirmé leur intérêt pour participer à cette démarche.

Les signataires du pacte, le 3 mars 2022

Ministère des Outre-mer,
Ministère de la Culture,
Cité internationale des Arts de Paris,
Les Francophonies - Des écritures à la scène,
Chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon,
Office national de la diffusion artistique,
Théâtre d'Outre-mer en Avignon,
Établissement public du Parc et de la Grande Halle de La Villette,
Centre national de la musique,
Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse de Paris,
Centre National des Arts du Cirque,
Le GREC,
France Télévisions,
Canal +,
Institut français.

« Les partenaires qui s'associeront en 2022 » à la démarche d'approfondissement du Pacte en faveur des artistes et de la culture ultra-marine :

- Association des Scènes Nationales,
- Associations des Centres Dramatiques Nationaux,
- Association des Centres Chorégraphiques Nationaux,
- Association des Centres de Développement Chorégraphique Nationaux,
- Les Ateliers Médicis Clichy Montfermeil,
- Centre Pompidou,
- Conservatoire national du littoral,
- Théâtre national de Chaillot,
- Centre national de la danse,
- DCA —réseau national des centres d'art,
- Réseau documents d'artistes.

Sébastien Lecornu,
ministre des Outre-mer

Roselyne Bachelot-Narquin,
ministre de la Culture

